



GT Brexit du 29 juin 2018

Beaucoup de questions...Peu de réponses

En liminaire la CFDT a tenu à dénoncer le peu d'information donné en préalable pour ce GT. Nous avons soulevé le problème des « oubliés » de la Direction Générale. En effet des pans entiers de notre administration ne sont jamais évoqués, notamment les régions Aquitaine et Bretagne. Nous avons dénoncé le manque d'information et de réponses qui sont dispensées par l'administration aux agents. Enfin nos contacts avec des PME-PMI, nous permettent d'affirmer que celles-ci déplorent l'absence de réponse de notre administration.

La DG a ensuite expliqué le mode de calcul qui a amené à l'annonce de la création de 700 emplois. La DG nous a indiqué que le nombre d'emploi demandé serait supérieur à cette enveloppe. Il est utile de préciser que ce recrutement sera sur 3 ans, et qu'il s'agit pour 2018 de 200 emplois nets (250 moins les 50 emplois supprimés au titre du reversement comptable !!!)

Point sur les négociations de l'accord de retrait

Il ne peut y avoir de retour en arrière puisque la reine a promulgué une loi pour entériner l'irréversibilité du Brexit.

La DG est revenue sur les négociations en cours au niveau européen. Sur le projet d'accord de retrait qui est en négociation, la question Irlandaise est la plus épineuse.

Pour des raisons politiques et qui font consensus, il est hors de question de recréer une frontière physique entre les 2 Irlandes. La solution BACKSTOP : consiste à faire appliquer dans toute l'Irlande les dispositions de l'Union Douanière. Ce qui serait proposé serait de « mettre » la frontière hors de l'Irlande soit dans la mer. Actuellement rien n'est retenu ce qui pose problème.

L'accord de retrait peut être finalisé jusque fin d'année 2018.

Période de transition

La période transitoire est un chapitre de l'accord, si **elle s'applique** c'est du 30 mars 2019 au 31 décembre 2020, elle a pour but de permettre aux états de s'adapter aux conséquences du Brexit. Pendant cette période, le Royaume-Uni sera en dehors de l'Union mais devra se conformer à la politique commerciale communautaire.

Sans accord, le Brexit aura lieu le 30 mars 2019, sans période transitoire.

Le gouvernement britannique a fait parvenir une lettre d'intention envoyée à la Taskforce 50 pour adhérer au transit commun. Demande qui pourrait être traitée favorablement.

D'une manière générale, et sans l'obtention d'un accord européen, la situation est très compliquée et la DG ne peut fournir de réponses à toutes nos questions. Néanmoins nous avons pu recueillir un certain nombre d'informations.

- Les opérations douanières en cours, et qui seront à cheval entre l'avant et l'après Brexit, garderaient le statut du début de l'opération (souhait).

- Toutes les bornes « Pablo » sont commandées (détaxe).

- Au niveau des Accises, on utilise actuellement GAMMA qui ne pourra plus être utilisé, donc c'est par le biais du transit qu'il va falloir que les marchandises circulent (souhait).

- Volant Formation

Une formation continue est prévue, dans les bureaux de douane qui n'ont pas ce genre de flux. Il en sera de même pour la SURV (formation contentieuse, détaxe ...)

- Recrutement

Un concours d'ACP2 OP/CO sera organisé en 2019.

- PPF

Pour l'instant pas de remise en cause des PPF gérés par la douane. Bien au contraire car il y a une volonté de rouvrir certains PPF fermés en 2011, ce qui induit donc que des contrôles supplémentaires seraient dévolus à la douane.

- La DG nous a indiqué qu'ils avaient consigné de ne pas « discuter » douane avec leurs homologues britanniques.

- Des rumeurs circulent selon lesquelles les formalités britanniques de dédouanement import/export se feraient en France : pour la DG ce n'est pas d'actualité.

- Il y a 2 points sensibles dans les Hauts de France : le port de Calais et le Tunnel, qui concentrent la majorité des passages, mais c'est bien tout le territoire Français qui est concerné, avec une dimension particulière pour les aéroports de Roissy, Nice, Montpellier, Rennes ; puis des plus petits aéroports « dit saisonniers », Dinard, Chambéry, Bergerac... Ainsi que tous les ports de la Manche, tel que Ouistreham, Cherbourg, Saint-Malo, Roscoff, Dieppe ...

- La problématique des flux de marchandises liée aux contrôles sanitaires et vétérinaires n'est pas à négliger.

- Pour la fluidité du trafic, le transit commun est souhaitable pour la DG et serait accordé aux Britanniques.

D'une manière générale, l'administration s'est voulue rassurante, selon elle, la problématique est appréhendée et les contacts avec les entreprises, les opérateurs gérants les structures portuaires, aéroportuaires et le lien fixe trans-manche sont pris.

Du côté CFDT nous avons soulevé le manque de communication interne, chose que le chef de service a reconnu.

Au stade actuel, seules demeurent véritablement les questions, les réponses étant en majeures parties hypothétiques. L'administration propose donc des réunions régulières avec les OS, dont une est d'ores et déjà prévue courant octobre 2018.